



Publicité préalable à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation du domaine public du CHU de Bordeaux

Le CHU de Bordeaux a délivré en 2022 une convention d'occupation temporaire afin de permettre une activité de réparation de vélos mobile et itinérant au bénéfice du personnel du CHU sur les sites des hôpitaux de Pellegrin, Haut-Lévêque, Saint-André et sur celui de la Direction Générale.

Le CHU de Bordeaux envisage de renouveler cette autorisation, le projet concourant en effet à l'amélioration de l'usage des mobilités douces par son personnel.

Ce projet donnera lieu à la conclusion d'une nouvelle convention d'occupation temporaire du domaine public, non constitutive de droits réels conformément à l'article L.2122-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Caractéristiques de l'occupation

Domaine mis à disposition

La sollicitation reçue par le CHU de Bordeaux concerne 4 sites appartenant au domaine public hospitalier en vue de l'implantation d'un atelier mobile d'une surface de 12 m² selon un calendrier à préciser.

Nature de l'occupation proposée

Le projet est destiné à la réparation de vélos. Il suppose la mise en place d'une tente de protection contre les intempéries et d'un atelier mobile sous la forme d'une remorque de vélo et des outils de réparation associés.

Durée de l'occupation

Le titre d'occupation est sollicité pour une période de quatre années au maximum.

Modalités de la manifestation d'intérêt

Tout opérateur porteur d'un projet concurrent, visant la réparation mobile de vélos, peut manifester son intérêt dans un délai d'un mois à compter de la présente publication.

Le dossier de candidature devra à *minima* contenir une note de présentation de l'opérateur et du projet envisagé.

Les demandes de renseignements complémentaires et les dossiers de candidature sont à adresser au CHU de Bordeaux auprès de :

Direction Générale du CHU de Bordeaux
Direction de la politique d'achats, de la logistique et de la stratégie Patrimoniale
Bureau n°3
12, Rue Dubernat
33404 TALENCE CEDEX
Tel : 05.56.79.48.84

Les opérateurs intéressés disposent d'un délai d'un mois pour manifester leur intérêt à compter de la publication du présent avis, soit jusqu'au **vendredi 20 novembre 2026 à 18h00**.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de manifestation mentionnée ci-dessus, le CHU de Bordeaux pourra conclure avec la société à l'origine de la sollicitation de renouvellement une convention d'occupation temporaire du domaine public.

Dans l'hypothèse où des opérateurs porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application de l'article L. 2122-1-1 du CG3P.

Le candidat sera alors invité à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le cahier des charges de la procédure de sélection préalable. Ce cahier des charges sera transmis aux candidats qui se seront manifestés.